

UNITÉS D'INTERVENTION STRUCTURÉE

Comprendre notre système correctionnel fédéral

Le Service correctionnel du Canada (SCC) contribue à assurer la sécurité de la population canadienne et à réhabiliter les délinquants afin que la majorité d'entre eux puisse un jour réintégrer la collectivité et devenir des citoyens productifs et actifs.

Notre principale priorité est la santé et la sécurité de nos employés et des personnes dont nous avons la charge et la garde. C'est pourquoi le SCC transfère uniquement les délinquants dans les **unités d'intervention structurée (UIS)** s'ils ne peuvent être gérés de façon sécuritaire dans une population carcérale fédérale régulière en raison des risques qu'ils présentent pour leur propre sécurité ou celle des autres.

En 2019, le SCC a aboli l'isolement préventif. Depuis, des UIS ont été mises en place dans 14 établissements correctionnels à travers le pays. Ces unités permettent d'offrir aux délinquants des interventions et des programmes ciblés visant à les aider à adopter des comportements plus positifs

Pour en savoir plus sur les UIS,
consultez le canada.ca/service-correctionnel

LES UIS ONT LES OBJECTIFS SUIVANTS :

- ✓ offrir des services de manière proactive et constructive (p. ex. services de santé essentiels et soutien en santé mentale)
- ✓ offrir des interventions ciblées (p. ex. programmes adaptés à la culture pour les délinquants autochtones et ethnoculturels) pour aider à répondre aux besoins individuels des délinquants en matière de réhabilitation
- ✓ favoriser une transition et une réintégration en toute sécurité dans une population carcérale régulière



CONDITIONS DE VIE :

- ✓ Les cellules de l'UIS ressemblent à des cellules normales : les détenus ont un accès à la cour, aux douches et à certains effets personnels
- ✓ Des professionnels de la santé effectuent des évaluations quotidiennes
- ✓ Des professionnels de la santé évaluent l'état de santé d'un détenu dans les 24 heures suivant son arrivée à l'UIS, puis tout au long de son séjour



TEMPS OFFERT À L'EXTÉRIEUR DE LA CELLULE :

- ✓ Minimum de **4 heures** passées à l'extérieur de la cellule par jour pour assister à des programmes, des séances d'encadrement et d'autres activités
- ✓ Minimum de **2 heures** de contacts humains réels par jour, tels que dans le cadre d'interventions ou de programmes adaptés sur le plan culturel ou d'interactions avec des partenaires communautaires comme des bénévoles



DÉROULEMENT NORMAL D'UNE JOURNÉE :

- ✓ Travail avec un agent de libération conditionnelle et interaction avec le personnel de soins de santé
- ✓ Participation aux interventions et aux programmes correctionnels
- ✓ Participation à des séances d'encadrement avec un Aîné autochtone, un conseiller spirituel ou un aumônier



2 ORGANES EXTERNES INDÉPENDANTS

POUR LA PRODUCTION DE RAPPORTS ET LA SURVEILLANCE :

✓ **Décideurs externes indépendants (DEI)** : groupe diversifié de professionnels du droit administratif, du droit pénal, des droits et libertés de la personne, du droit international public, du droit autochtone, de la criminologie et de la sécurité publique qui examine les cas des personnes qui se trouvent dans l'UIS

✓ **Bureau de l'enquêteur correctionnel (BEC)** : le rôle du BEC est d'enquêter sur les plaintes des délinquants et de proposer une solution

